

BIENVENUE

AU



Livret d'accueil

JUIN 2015



UNE EXPÉRIENCE DE DÉMOCRATIE

**BIENVENUE CHEZ VOUS,
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, C'EST VOUS !**

Des femmes et des hommes. 200 membres.

Actifs en majorité, acteurs économiques, représentants d'organismes publics, d'instances professionnelles, de la vie associative, des milieux culturels ou universitaires ou des citoyens intéressés par la chose publique dans les quartiers et communes de la métropole.

Chacun avec des vécus, des connaissances et des pratiques diverses mais avec la détermination de porter attention par l'écoute aux réalités de la vie, avec la résolution de partager une expérience de démocratie par l'échange entre les diverses composantes de notre Société, et avec la volonté de s'engager pour penser le devenir de la Métropole et de ses habitants. L'alchimie et

la richesse de cette aventure humaine sont bien là, non pas dans la seule addition de vos individualités, de vos histoires mais dans leur interaction qui peut susciter une réelle dynamique.

La démarche participative a besoin de vous. De vous tous pour prendre part aux débats, rendre visible des préoccupations et donner à voir des solutions possibles pour améliorer les modes d'action publique. Par des propositions, des avis, des événements.

Dans cette optique, notre cadre organisationnel se doit d'être le plus efficace possible. C'est en fait ce que le Conseil offre avec des moyens limités mais avec une disponibilité forte de ses membres.

Ce livret d'accueil explique d'une manière simple comment il fonctionne afin d'assurer l'expression de chacun et de tous dans les meilleures conditions. Aucun livret ne pourra cependant reproduire le lent et exigeant cheminement pour fabriquer sur un sujet une vision collective, pour faire naître une intelligence collective. Il est vrai que **« Le chemin se fait en marchant »**. C'est donc en vivant cet engagement participatif que je vous invite à découvrir toute sa complexité, mais surtout toute son importance pour le bien commun.

*Anne-Marie COMPARINI
Présidente du Conseil de
développement*

QUI SOMMES-NOUS ?

UNE INSTANCE DE PARTICIPATION

Le Conseil de développement est une instance consultative, instituée à la Métropole par délibération du 11 mai 2015, un lieu de dialogue et de réflexion pour construire collectivement des propositions sur les politiques publiques. Il s'agit d'un espace de travail indépendant, accueillant et ouvert.

Cette assemblée d'acteurs et citoyens éclaire la Métropole sur les évolutions sociétales à prendre en compte par leurs avis et propositions fondées sur leur vécu et leurs connaissances : leur expertise.

UNE OUVERTURE AUX APPORTS EXTÉRIEURS

Des partenaires experts extérieurs

Par leur compétence spécifique à un domaine d'activité, ils contribuent de manière ponctuelle au travail du Conseil de développement sur les thématiques pour lesquelles ils sont reconnus comme experts. Ils apportent ainsi un éclairage utile et enrichissant aux membres du Conseil de développement.

Des membres associés

Ils sont destinataires de l'ensemble des publications du Conseil de développement et invités aux séances d'information-débat ou forums. Ils participent à un groupe de travail du Conseil de développement, afin de permettre l'enrichissement et la diversité des regards sur un sujet donné. Ils sont invités (sans droit de vote) aux séances plénières concernées par ce groupe de travail.

UNE COMPOSITION HYBRIDE

6 collèges - 200 membres

L'objectif de cette composition est de donner la parole à la fois à la société civile organisée et aux citoyens volontaires afin de les relier et de favoriser leurs échanges.

1. ACTEURS ÉCONOMIQUES 30 membres

Chambres consulaires, entreprises, syndicats, organisations professionnelles, économie sociale et solidaire...

2. ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS 25 membres

Enseignement supérieur, recherche et innovation, culture, logement, urbanisme, emploi et formation, santé...

3. VIE ASSOCIATIVE 36 membres

Activités sociales, habitat, solidarité et lutte contre l'exclusion, transports, environnement et développement durable, consommateurs, jeunes, ...

4. REPRÉSENTATION TERRITORIALE DES HABITANTS 45 membres

Conseils de quartier, comités d'intérêts locaux, ou structures assimilées...

5. CITOYENS VOLONTAIRES 45 membres

Tirés au sort après appel à candidature pour assurer une représentation diversifiée et sur la base de l'expression de leur motivation.

6. PERSONNALITÉS QUALIFIÉES 22 membres

Désignés par le président de la Métropole sur proposition de la présidente du Conseil de développement.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES

DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

● **COLLÈGE ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES** et **SYNDICALES 30 sièges**

1. AADN Lyon (Assemblée Artistique des Diversités Numériques)
2. ADAI 69 (Association Départementale des Associations intermédiaires d'Insertion du Rhône)
3. ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique)
4. AEH (Ateliers de l'Entrepreneuriat Humaniste)
5. ARAVIS (Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation sociale)
6. CCIL (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon)
7. CFDT - Union départementale du Rhône
8. CFU (Conseil Français des Urbanistes)
9. CFTC - Union régionale Rhône-Alpes
10. CGC - Union régionale
11. CGPME (Confédération générale des Petites et Moyennes entreprises)
12. CGT - Union départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon
13. CJD Lyon (Centre des jeunes dirigeants)
14. Chambre d'Agriculture
15. Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône
16. Club Melchior
17. Cluster Rhône-Alpes éco énergie
18. ENVIE Rhône Sud-est
19. FAEZA (Fédération des associations d'entreprises sur les zones d'activité)
20. FNAIM (Fédération Nationale des Agents Immobiliers)
21. FPI (Fédération des Promoteurs Immobiliers)
22. FSU
23. Jeune Chambre Économique - Lyon
24. MEDEF
25. MOUVES (Mouvement des entrepreneurs sociaux)
26. Rhône-Alpes Pionnières
27. SCOP Rhône-Alpes
28. Fédération d'entreprises SOLEN
29. UNSA - Union départementale du Rhône
30. UPA Rhône (Union Professionnelle Artisanale)

COLLÈGE ORGANISMES PUBLICS et ASSIMILÉS 25 sièges

1. ABC HLM (Association des Bailleurs et Constructeurs HLM du Rhône)
2. ALE (Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise)
3. Bibliothèque Municipale de Lyon
4. CAF du Rhône
5. CARPA
6. Commission de Médiation DALO
7. COMUE (Communauté d'universités et établissements)
8. Culture pour tous
9. École Normale Supérieure de Lyon
10. Est Métropole Habitat
11. Fondation pour l'Université de Lyon
12. Hospices Civils de Lyon
13. Institut de Formation Rhône-Alpes
14. La Poste
15. Médiathèque Lucie Aubrac
16. Maison de l'Europe et des Européens
17. MEMO (Médiathèque Municipale d'Oullins)
18. Mémoire et patrimoine de Villeurbanne
19. MRIE (Mission Régionale de l'Information sur l'Exclusion)
20. Pôle Pik de Bron
21. SERL (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon)
22. Université Claude Bernard Lyon 1
23. Université Jean Moulin Lyon 3
24. Université Lumière Lyon 2
25. Urb'art

COLLÈGE VIE ASSOCIATIVE 36 sièges

1. ACEPP (Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels)
2. ACPPA (Accueil et Confort Pour Personnes Âgées)
3. ADMR - Fédération du Rhône (Aide à Domicile en Milieu Rural)
4. AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)
5. ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement)
6. Ancielia (développé)
7. Antenne Sociale de Lyon
8. ATD Quart-Monde
9. AWAL Grand Lyon (Association franco-berbère d'action culturelle, éducative et citoyenne)
10. CCO (xxx)
11. CEDRUL (Coordination associative pour l'Environnement et les Déplacements dans La Région Urbaine de Lyon)
12. CIDFF du Rhône (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles)
13. Collectif Logement Rhône
14. COP'INS (Collectif des œuvres protestantes pour l'insertion et le social)
15. CRLCAFF Rhône-Alpes (Comité Régional de Liaison et de Coordination des Associations Féministes et Féminines)
16. EGEE Rhône-Alpes (Entente entre les Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
17. Emmaüs Métropole de Lyon
18. Fédération des Centres Sociaux du Rhône
19. Foyer Notre Dame des Sans Abris
20. FOL 69 - Ligue de l'enseignement
21. Forum Réfugiés
22. FRAPNA-Rhône (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature)
23. GTI Duchère (Groupe de Travail Interquartiers)
24. Habitat et Humanisme Rhône
25. HESPUL
26. Le Passe-Jardins
27. Les Francas
28. Lyon Métro Transports Publics
29. Maison des solidarités locales et internationales
30. Petits Frères des Pauvres
31. Réseau Démocratie et Politique
32. SNC (Solidarités nouvelles face au chômage)
33. UDAF du Rhône
34. Union des MJC Rhône-Métropole
35. UNIS-CITE Rhône
36. URIOPSS Rhône-Alpes

● **COLLÈGE REPRÉSENTATION TERRITORIALE 45 sièges**

● **Conférences**

Territoriales des Maires

21 sièges

Val d'Yzeron - 2 sièges

Ouest Nord - 2 sièges

Rhône Amont - 3 sièges

Val de Saône - 2 sièges

Plateau Nord - 2 sièges

Porte des Alpes - 3 sièges

Porte du Sud - 3 sièges

Lônes et Coteaux du Rhône - 4 sièges

● **Villeurbanne**

4 sièges

● **Ville de Lyon**

15 sièges

Mairie du 1^{er} arr. - 1 siège

Mairie du 2^e arr. - 1 siège

Mairie du 3^e arr. - 3 sièges

Mairie du 4^e arr. - 1 siège

Mairie du 5^e arr. - 1 siège

Mairie du 6^e arr. - 2 sièges

Mairie du 7^e arr. - 2 sièges

Mairie du 8^e arr. - 2 sièges

Mairie du 9^e arr. - 2 sièges

● **UCIL**

(Union des Comités d'Intérêt Locaux)

5 sièges

● **COLLÈGE CITOYENS VOLONTAIRES 45 sièges**

1. Ève ACHARD
2. Xavier ANSELMO DEL SARTO
3. Tristan ATMANIA
4. Elodie BAYOUD
5. Manon BERAUD
6. Jean-Pierre BIANCAMARIA
7. Beatrice BIZEUL
8. Alain BUISSON
9. Maximin CANTINEAU
10. Françoise CARIQOU
11. Jean-Yves CARROLLE
12. Jean-Jacques CHARVON-BERANGER
13. Valérie CHAZAUD
14. Catherine CLANCY
15. Charlène COMMARMOND
16. Laura CRETIN
17. Brigitte DE TESTA
18. Florence DELAUNAY
19. Kévin DEMANGECLAUDE
20. Elissar EL REZ
21. Vincent ENJALBERT
22. Jérôme FAUCHET
23. Pierre FERRARO
24. Julien GIAMBRONE
25. Jean-Claude GIRAULT
26. Marianne GODARD
27. Colette GRANGE
28. Guillaume HAAR
29. Quentin HEROULT
30. Valentin JEAN
31. Romane JUILLET
32. Yves MASSON
33. Jean-Louis NICOLAS
34. Margot NICOLOYANNIS
35. Martine PAIN
36. Anne-Sophie PICARD
37. Alexandre RICHARD
38. Saoucen SAHTOUT
39. Massouda SIDIQI
40. Ramazan YAVUZ

5 représentants des conseils citoyens (en attente de création)

● **COLLÈGE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES 22 sièges**

1. Florence **AGOSTINO**, directrice de Lyon Biopôle
2. Gilles **ASSI**, médecin
3. Philippe **BARBARIN**, Cardinal archevêque de Lyon
4. Simone **BLAZY**, *conservatrice honoraire*
5. Hervé **CHAINE**, président d'Egis et du Club de chefs d'entreprise de la Part-Dieu
6. Gérard **DEBRINAY**
7. Jean **FRÉBAULT**
8. Pierre-Yves **GOMEZ**, professeur à l'EM Lyon et à la London Business School
9. Philippe **GUITTEAU**
10. Kamel **KABTANE**, Recteur de la Mosquée de Lyon
11. Henri **JACOT**, économiste
12. Christelle **MOREL-JOURNAL**, maître de conférence en géographie-aménagement et membre du Labex « Intelligences des Mondes Urbains »
13. Céline **NGUYEN**, chercheuse au Centre des Humanités - INSA de Lyon
14. Gilles **PREVERAL**
15. Michel **REPELLIN**, expert écologie urbaine
16. Hervé **RIVANO**, responsable de l'équipe Institut national de recherche en Informatique et en Automatique /INSA (Lyon CITI Urbanet)
17. Emmanuelle **SANTELLI**, chercheuse au Centre Max Weber de l'Institut des Sciences de l'Homme
18. Angela **SIRIGU**, directrice du Centre des Neurosciences
19. Anne **THIRIAT-CHANEL**, avocate, stratégie d'innovation
20. Etienne **TISSOT**, Président de l'Église protestante unie
21. Patrick **VIVERET**, président de Dialogues en Humanité
22. Richard **WERTENSCHLAG**, Grand-rabbin de Lyon

QU'ALLONS-NOUS FAIRE ENSEMBLE ?



conseil de **développement**

ÉCOUTER, PROPOSER, DÉBATTRE ET RELIER

GRANDLYON
la métropole

ÉCOUTER

Le conseil de développement est une interface entre les acteurs du territoire. C'est une instance, qui par son travail collectif permet une meilleure prise en compte des vécus et des expertises d'usages dans la conduite de l'action publique.

PROPOSER

Les membres du Conseil de développement sont à l'origine de nombreux avis et contributions qui viennent enrichir le processus politique de décision.

DÉBATTRE

Le Conseil de développement, interface entre acteurs institutionnels, de la société civile organisée et des citoyens est un lieu privilégié pour le débat et l'émergence de réflexions innovantes.

RELIER

Par sa composition hybride, le conseil de développement permet de rassembler des acteurs, de les valoriser et de leur donner envie d'agir ensemble, de connaître les initiatives civiques et de les valoriser.

**SUR LA BASE DE CES QUATRE OBJECTIFS,
LE CONSEIL VISE À ASSUMER
LES DEUX RÔLES QU'IL S'EST CONSTRUIT
ET POUR LESQUELS IL EST MANDATÉ**

1- FORCE DE PROPOSITION ENVERS L'INSTITUTION :

en s'appuyant sur les apports de tous ses membres, en mobilisant les acteurs parties prenantes des politiques publiques métropolitaines (associations, syndicats, acteurs économiques, réseaux professionnels etc.), mais aussi les experts (notamment le monde universitaire) ou intervenants extérieurs. Ensemble, nous construirons des contributions, afin d'éclairer les décideurs publics sur une thématique donnée.

2- CROISEMENT DES ENGAGEMENTS CIVIQUES :

associations, réseaux professionnels et initiatives collectives pour permettre aux acteurs impliqués dans la vie de leur territoire ou sur tel ou tel champ d'activité de se rencontrer, échanger, mieux participer aux questions d'intérêt général et apporter ainsi leur contribution à la construction d'un dialogue public renouvelé au service de la vie de tous et de chacun, au sein de la Métropole.

AVEC QUELLE ORGANISATION ?

LES INSTANCES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

LA PRÉSIDENTE

Elle a été désignée par le Président de la Métropole, elle assure des fonctions d'animation, de veille stratégique pour permettre la cohérence globale des travaux du Conseil de développement. Elle joue également un rôle de représentation du Conseil de développement à l'échelle régionale et nationale.

LE BUREAU

Il est composé d'au moins deux représentants de chaque collège et des pilotes des groupes de travail. Le bureau accompagne la Présidente du Conseil de développement afin de proposer, valider et arbitrer certains choix dans ses grandes orientations et de contribuer à l'organisation de ses travaux.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Les assemblées plénières réunissent tous les membres titulaires ainsi que les membres associés (sans droit de vote) concernés par la thématique traitée. Elles sont l'occasion de partager les avancées et conclusions des différents groupes de travail, et de présenter, débattre et adopter les contributions qui en découlent.

LES COMMISSIONS

Il existe trois commissions permanentes, lieux de capitalisation, de veille et de suivi autour des trois grands axes de travail du Conseil de développement à savoir :

- la solidarité et la cohésion sociale
- l'aménagement urbain, les mobilités et l'environnement
- les facteurs du développement économique

LA COMMISSION GÉNÉRALE

Les nouvelles compétences de la Métropole imposent de réfléchir et d'agir dorénavant de manière transversale. De ce fait, pour nombre de travaux, il peut être envisagé qu'une séance regroupant les divers groupes de travail sur un sujet donné soit prévue avant l'assemblée plénière. La commission générale est le lieu de mise en commun des propositions issues de groupes différents.

LES GROUPES DE TRAVAIL (GT)

Ils sont constitués de manière *ad hoc* en fonction de la thématique et sur la base du volontariat des membres du Conseil de développement. Ils permettent ainsi de traiter des sujets issus des saisines ou auto-saisines, dans un souci de diversité des regards et de construction collective d'une réflexion.

La réussite de ces espaces de travail dépend de la diversité des points de vue qui les composent. C'est pourquoi les membres sont encouragés à ne pas travailler uniquement sur des sujets concernant leur domaine de spécialité.

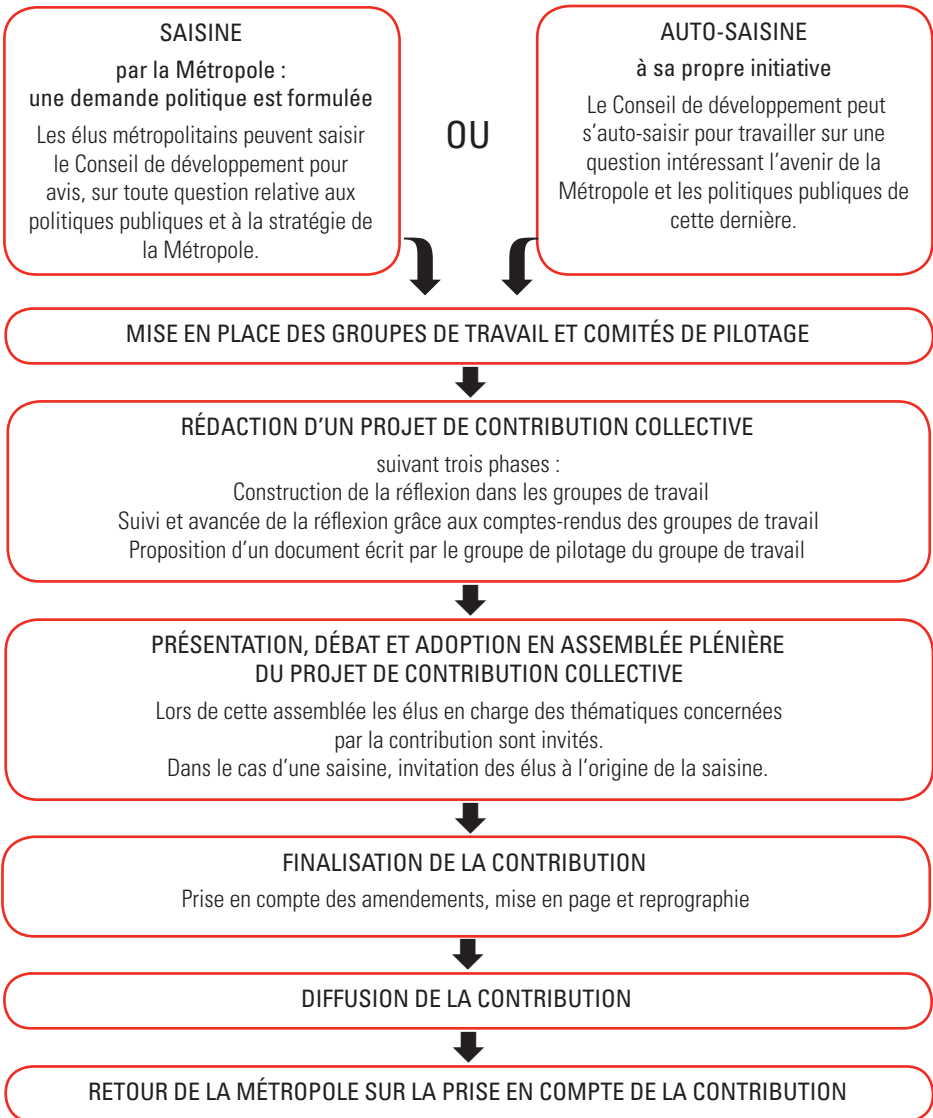
Certains de ces groupes de travail, dénommés formats diversifiés, peuvent réunir un nombre limité de membres de la société civile organisée autour d'attentes spécifiques portées ces acteurs et le Conseil de développement.

LES PILOTES ET COMITÉS DE PILOTAGE

Des pilotes sont désignés pour le suivi et la préparation des séances et des travaux des commissions et groupes de travail thématiques. Ils sont également pleinement impliqués dans les phases de rédaction et de présentation des contributions. Ils sont épaulés par d'autres membres ainsi que l'équipe de la Mission participation.

COMMENT SE CONSTRUIT UNE CONTRIBUTION ?

LA MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



AUTOUR DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

UNE COOPÉRATION MULTI-ÉCHELLE

À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Le Conseil de développement de la Métropole compte approfondir ses liens avec les instances de participation du territoire métropolitain : conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux, conseils citoyens... À l'occasion du renouvellement de sa composition, il leur propose d'expérimenter la mise en place d'un réseau d'échanges et de travail .

À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Le Conseil de développement participe à la Conférence Métropolitaine des Conseils de développement du Pôle métropolitain (CMCD). Il contribuera au développement du réseau des CdD des huit villes de la région Rhône Alpes, bientôt élargie à l'Auvergne. Il développera ses relations avec le CESER et les autres conseils locaux de développement.

À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le Conseil de développement participe également au réseau de la Coordination nationale des Conseils de Développement.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Avec la fusion de la Communauté urbaine avec le Conseil Général, la Métropole exerce à présent des compétences sociales : insertion, personnes handicapées et âgées, famille, mobilité, éducation, enfance, culture et sport, logement et développement urbain, agriculture et tourisme.

La Métropole pourra être plus « inclusive, solidaire et citoyenne » car elle sera en capacité d'équilibrer le développement économique et la solidarité, la proximité et l'attractivité, la ville centre et les Communes.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

La Métropole se dote d'une nouvelle assemblée délibérante : le « Conseil de la Métropole » qui réunit 165 conseillers métropolitains.

Le territoire est divisé en Conférences Territoriales des Maires qui assurent une meilleure représentation et une meilleure coordination des territoires et Communes de la Métropole. Le Conseil de développement de la Métropole s'est efforcé lui aussi à prendre en compte, en son sein, cette représentation territoriale.

LA MÉTROPOLE ET LA CITOYENNETÉ

La Métropole ne peut se faire seule ! Elle a besoin de l'implication civique des ses habitants et associations. Ces derniers doivent être partie prenante des politiques publiques métropolitaines et des interlocuteurs pour les aménagements urbains et le développement du territoire.

Le Conseil de développement occupe ainsi une place importante par son double rôle de force de proposition envers l'institution et de lieu de croisement des engagements civiques.

Coordination générale : Emmanuelle GUEUGNEAU

Rédacteur : Léopold JACQUIN, stage de fin d'études Sciences Po - Strasbourg
avec la participation de Mathis BORNE, stage d'observation, Lycée St Louis-St Bruno - Lyon

Conception graphique : Nathalie JOLY

Impression : Atelier de reprographie



CONTACTS

Par mail

Pour joindre l'équipe du Conseil de développement :
conseildedeveloppement@grandlyon.com

Pour joindre la Présidente du Conseil de développement :
amcomparini@grandlyon.com

Le site du Conseil de développement

www.grandlyon.com

www.millenaire3.com